

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 octobre 2019**  
~~~~~

**SOUTIEN À LA FILIÈRE CÉRAMIQUE  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 octobre 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Bernard GOUZIN, Monsieur Yannick VERNIERES, M. Pascal DELIEUZE, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Mme Nicole MORERE, Monsieur José MARTINEZ, Mme Maria MENDES CHARLIER -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Thierry LAGRUE suppléant de Mme Florence QUINONERO

Procurations : M. Gérard CABELLO à Madame Béatrice FERNANDO, Mme Agnès CONSTANT à Monsieur Jean-Luc DARMANIN, M. Daniel JAUDON à M. Louis VILLARET, Monsieur Henry MARTINEZ à Madame Roxane MARC, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Isabelle ALIAGA à Mme Josette CUTANDA

Excusés : Monsieur Christian VILONG, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents : M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Monsieur David CABLAT, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Grégory BRO, M. Philippe MACHETEL, Madame Annie LEROY, Monsieur René GARRO

Quorum : 24	Présents : 28	Votants : 34	Pour 34 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier son article L. 231 I-7 transposable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par le jeu de l'article L5211-36 ;*

*VU ensemble la délibération n°1889 du conseil communautaire et du 25 mars 2019 relative à la dernière définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2019-1-995 du 02 août 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence supplémentaire en matière d'actions, manifestations et événements culturels et notamment le soutien à la filière des métiers d'art et en particulier la céramique, présente sur le territoire intercommunal ;*

*VU la délibération n°1838 du conseil communautaire en date du 23 janvier 2019 relative au vote du budget principal 2019 ;*

*VU la délibération n°1994 du conseil communautaire en date du 8 juillet 2019 relative à l'approbation d'une convention de partenariat avec l'association des potiers de St-Jean-de-Fos, l'Office de Tourisme intercommunal et la commune de St-Jean-de-Fos ;*

*VU la demande de subvention de l'association des potiers de St-Jean-de-Fos en date du 25 juillet ;*

CONSIDERANT qu'en 2014, la Vallée de l'Hérault a reçu le label Ville Métiers d'Art en reconnaissance de la diversité des métiers d'art sur le territoire intercommunal et plus particulièrement la vingtaine d'ateliers céramique implantés localement,

CONSIDERANT que cette démarche s'inscrit dans des enjeux à la fois économiques, touristiques et culturels :

- Développer un marketing territorial d'envergure : les métiers d'art participent pleinement à l'âme des lieux. Plus particulièrement, à St-Jean-de-Fos autour de la poterie, ils s'arriment à un fort ancrage historique qui a façonné le cadre de vie depuis des siècles.

L'enjeu est aujourd'hui de construire à plus grande échelle une image moderne et dynamique de village de potiers.

- Elargir l'offre touristique : les partenariats avec les artisans permettent une offre touristique étendue jouant de la complémentarité entre les ateliers et Argileum tant en terme de visites que de produits proposés en boutique (développement de la commercialisation, conception de produits spécifiques tel Arauris)
- Favoriser le dynamisme économique des ateliers céramique.

